

CONVENTION D'INTERVENTION EN ANALYSE DES PRATIQUES 2022 - GDV

Entre les soussignés :

CIAS MACS - Allées des Camélias - 40231 St Vincent de Tyrosse - ci-après dénommé « L'Établissement », représenté par Madame Delphine GALIN, en qualité de Directrice Adjointe du CIAS d'une part

Et :

BABYLONE domicilié(e) de profession 26, Côte MUSKOENEA - ARRAUNTZ- 64480 USTARITZ - (NAF : 85559 B - SIRET : 339 355 299 00043), ci-après dénommée « Le Prestataire », d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

« L'Établissement » confie au « Prestataire », une mission d'animation de sessions d'Analyse des pratiques professionnelles auprès de son (ses) équipe(s) (gestionnaires et/ou travailleurs sociaux) selon l'actualité et la proposition acceptée par celui-ci et jointe en annexe.

Les objectifs généraux de la mission sont :

- ✓ Acquérir et utiliser les méthodes et les techniques appliquées aux différentes situations
- ✓ Optimiser ou améliorer nos pratiques
- ✓ Mettre en évidence les facteurs stimulants ou limitants de nos actions
- ✓ Dire et surmonter ses difficultés professionnelles
- ✓ Donner du sens à ses pratiques

Voir programme annexe

ARTICLE 2 - EXECUTION DE LA MISSION

La prestation est évaluée à la fin de l'année pour une durée de 6 séances de 2h - Sans compte rendu.

La date de début est fixée au 10/02, horaires à déterminer le matin 8h30 - 10h30 ou 10h30 - 12h30

ARTICLE 3 - INTERVENANT

Cette mission sera effectuée par Sophie SCHUMACHER profession Thérapeute systémique et formatrice en communication interpersonnelle - Psycho praticienne de la psychothérapie agréée PSY'G - professionnelle de la Supervision et de l'Analyse des pratiques dans les champs Médico-sociaux et sanitaires.

ARTICLE 4 - DATES, RYTHME ET HORAIRES

Les dates prévisionnelles :

Ma 10/02 - Lu 04/04 - Lu 30/05 - Je 30/06 - Ma 27/09 - Ma 22/11

Les dates et horaires sont modifiables en fonction de la disponibilité des deux parties